

LETTRE D'INFO

Le bulletin d'information de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or



SECHERESSE ... FERMETURE ANTICIPÉE ? PÊCHES DE SAUVETAGE ?

Une sécheresse sans précédent touche près de la moitié de l'Europe, et comme nous avons tous pu le voir, la France n'est pas épargnée. En Côte-d'Or, nous pouvons directement le constater auprès de nos rivières, si elles ne sont pas tout simplement en assec, leurs niveaux sont terriblement bas, entraînant parfois des ruptures d'écoulement.

Bien évidemment, la faune subit de plein fouet, et les pêcheurs s'inquiètent légitimement de la survie des poissons, questionnant parfois les choix effectués par les élus fédéraux.

Malgré cette situation extrême, il n'y a pas eu de **fermeture de la pêche** officielle, tout simplement car elle se ferme officieusement d'elle-même. En effet, en dessous d'un certain débit, il n'est tout simplement plus possible de pratiquer, nous avons donc choisi de ne pas faire de demande au Préfet. Sans compter le bon sens de la majorité des pêcheurs, la pratique de la pêche se régule ainsi sans intervention, gardant une possibilité de pratiquer sur les rivières dont le débit est suffisant pour les personnes qui le souhaiteraient.

Le second sujet souvent évoqué concerne les **pêches de sauvetage**. La logistique (Personnel formé, matériel, transport, accès, etc) et le temps que ces interventions demandent sont considérables, ce qui limite déjà nos possibilités. Hormis pour des travaux, nous avons fait le choix de ne pas pratiquer de pêche de sauvetage car ce n'est pas opportun ni même réalisable pour tout le département.

Les poissons affaiblis se trouvent dans un état de stress important, les pêcher et les déplacer peut leur être fatal. De plus, il n'y a aucune garantie que le milieu où ils seraient déversés ne soit pas atteint à son tour par la sécheresse. Cela les mettra également en concurrence avec d'autres individus déjà en souffrance présents sur le site de déversement.

Bien qu'il y ait sans conteste une mortalité, il faut savoir que certains poissons arrivent à survivre dans les quelques flaques et trous d'eau qui subsistent. Ce sont ces individus qui permettront par la suite une recolonisation, d'où l'intérêt de maintenir la continuité écologique ! Dans ce cas précis, disons-le de manière simple : « Il vaut mieux faire confiance à la nature »

Cela ne doit pas nous empêcher de nous pencher sur de vrais sujets : La gestion de la ressource en eau, la protection et la restauration des zones humides, la continuité écologique... l'avenir de nos rivières et la survie des poissons passeront par-là !

LETTRE D'INFO

OFFRE D' AUTOMNE, LA CARTE A MOITIE PRIX!

L'arrière saison est un moment idéal pour découvrir ou redécouvrir la pêche, un loisir de plein air connecté à la nature qui conjugue plaisir, détente et partage...

Pour bien démarrer la rentrée, profitez de la carte de pêche "Personne majeure" à -50% !

Cette carte « Offre d'automne » vous permet l'accès au loisir pêche dans les mêmes conditions que la carte à plein tarif, jusqu'à la fin de l'année.



POISSON CHAT

Suite à une nouvelle directive européenne, le poisson-chat est de nouveau classé « espèce nuisible »

Il ne doit plus être relâché dans le milieu sous peine d'amende conséquente. Les eaux très réchauffées ont en effet permis une reproduction importante et une véritable colonisation de nombreux plans d'eau et canaux.

UNE RENTRÉE 2022 INTENSE

Lundi 29 août avait lieu la première rencontre entre la Fédération Nationale de la Pêche en France et Bérangère Couillard, récemment nommée Secrétaire d'État chargée de l'Écologie.

L'occasion de rappeler le rôle capital des structures associatives de pêche de loisir pour la protection des milieux aquatiques, au sortir d'un été catastrophique pour les populations piscicoles.

Claude Roustan, Président de la FNPF, Jean-Paul Doron Vice-président, Gérard Guillaud, Trésorier général et Hamid Oumoussa, Directeur général, ont rencontré Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, pour la première fois depuis les renouvellements de mandats des structures de pêche et la formation du nouveau gouvernement.

Un rendez-vous indispensable pour pérenniser les relations et consolider les collaborations entre les deux instances. L'occasion d'aborder des problématiques récurrentes en lien avec les missions de la FNPF, telles que la préservation de la ressource en eau, la restauration de la continuité écologique, la régulation du grand cormoran, ou la situation très délicate des poissons migrateurs...

Fondamentalement, la ministre et la FNPF ont convenu de la nécessité collective de bâtir un nouveau rapport à l'eau, faisant primer les économies de cette ressource précieuse et les mesures fondées sur la nature.